

OBJET DU MARCHE :

TELEPHONIE ET INTERNET

2011

Cahier des Clauses Techniques Particulières
(C.C.T.P.)

MODE DE PASSATION : PROCEDURE ADAPTEE
(suivant article 28 du Code des Marchés Publics)

Maître d'Ouvrage
MAIRIE DE MAROMME
Place Jean Jaurès - 76150 MAROMME
Tél : 02.32.82.22.00 - Fax : 02.32.82.22.28

1. **Objet du Marché**
2. **Présentation de l'existant**
3. **Description des besoins**

1. OBJET DU MARCHÉ

Le marché a pour objet la mise en concurrence des services de télécommunications.
L'objectif principal est d'optimiser les coûts de ces services, tout en profitant d'une qualité de service égale ou supérieure à celle qui est fournie actuellement par les différents opérateurs (Altitude Telecom, Orange et SFR).

Les fournitures et services concernées par la présente consultation sont :

1. La téléphonie fixe :

- sur le Réseau de la Ville (derrière le PABX)
- hors du Réseau de la Ville (dans les sites excentrés)

2. La téléphonie mobile et la solution de messagerie sur les téléphones mobiles

3. L'accès à internet en haut-débit

- sur le Réseau de la Ville
- hors du Réseau de la Ville (dans les sites excentrés)

-pour la téléphonie fixe :

l'accès au réseau et l'acheminement du trafic entrant, les abonnements et coûts des communications sortantes vers le local, le national, l'international et les DOM-TOM, les mobiles (SFR /Bouygues /Orange /Autres MVNO), les services spéciaux.

-pour la téléphonie mobile et la solution de messagerie sur les téléphones mobiles:

- la mise à disposition d'abonnements téléphoniques pour les échanges vocaux et de données
- la fourniture de terminaux mobiles
- les services permettant l'utilisation de la messagerie interne avec agendas et contacts sur les téléphones mobiles
- la mise à disposition d'accès à Internet en haut-débit sous la forme de clés 3G

-l'accès à internet haut-débit :

la mise à disposition de plusieurs accès à Internet haut-débit : sur le Réseau de la Ville (SDSL) et sur les sites hors du Réseau de la Ville (ADSL)

2. PRESENTATION DE L'EXISTANT

2.1. Téléphonie Fixe :

2.1.1. Sur le Réseau de la Ville :

Opérateur actuel : SFR.

La Ville de Maromme dispose d'une tête de ligne de type T2-30 canaux, derrière un PABX. 80 SDA.

La solution en place est la suivante : un PABX (maître) en mairie et 2 PABX (esclaves) aux Services Techniques et à l'Espace du Cailly sur le Réseau de la Ville. Pour les autres bâtiments du Réseau de la Ville, en VOIP à travers les réseaux en fibre optique.

Lieu	PABX	Type de raccordement au réseau	SDA utilisés
Mairie Place Jean Jaurès	Alcatel (maître)	T2, 30 canaux Ligne Numéris avec accès primaire 02 32 82 22 xx	02328222xx à 02328222xx (40) 02760817xx à 02760817xx (18) 02357401xx 02357405xx 02357523xx 02357549xx 02357609xx 02357631xx 02357693xx (7)
Espace du Cailly Rue Berrubé	Alcatel (esclave)	Néant - VOIP à travers les réseaux en fibre optique	02328250xx à 02328250xx (5)
Services Techniques Rue André Pican	Alcatel (esclave)	Néant - VOIP à travers les réseaux en fibre optique	02328236xx à 02328236xx (10)

Utilisation des lignes :

69 lignes pour la téléphonie (2 sont utilisées également pour l'alarme intrusion/incendie)

11 lignes utilisées pour les fax (1 est utilisée également pour l'alarme intrusion/incendie)

Consommations : (exprimées en heures)

Mois	local	national	inter+dom	mobiles	spéciaux	bouy.*	orange*	sfr*	durée	nb appels
Oct 2009	157:06:56	24:29:23	00:29:48	74:00:38	14:27:43	13:20:00	37:06:00	23:24:00	270:34:28	8385
Nov 2009	138:43:17	25:58:22	0:05:49	72:47:38	19:00:04	12:55:00	37:30:00	22:25:00	256:35:10	8743
Déc 2009	129:02:28	20:26:40	0:59:16	69:04:00	12:49:37	12:11:00	37:51:00	18:52:00	232:22:01	8166
Jan 2010	125:59:30	21:28:12	0:47:20	65:54:02	19:31:42	13:50:00	35:47:00	17:09:00	233:40:46	8090
Fév 2010	134:33:59	25:55:43	1:24:26	81:03:11	28:15:30	15:49:00	42:34:00	22:35:00	271:12:49	9239
Mar 2010	120:01:39	24:59:26	0:19:25	61:29:05	17:31:56	13:24:00	27:40:00	20:23:00	224:21:31	7829
Avr 2010	149:48:05	30:07:15	0:46:54	67:31:07	16:45:36	13:00:00	32:11:00	22:07:00	264:58:57	8987
Mai 2010	126:51:00	22:35:04	0:14:31	60:56:03	14:06:21	13:27:00	29:50:00	17:22:00	224:42:59	7370
Jun 2010	118:32:00	18:42:50	0:20:52	62:14:00	17:01:58	9:14:00	35:03:00	17:50:00	216:51:40	7833
Jul 2010	131:28:59	19:56:06	0:05:34	71:41:00	17:05:35	15:40:00	33:25:00	22:24:00	240:17:14	8526
Aoû 2010	70:48:05	13:36:28	0:00:00	46:02:38	11:01:42	10:40:00	23:07:00	12:04:00	141:28:53	5217
Sep 2010	87:46:41	17:23:50	0:05:16	50:01:08	15:09:19	14:42:00	19:15:00	15:59:00	170:26:14	5688
TOTAL	1490:42:39	265:39:19	5:39:11	782:44:30	202:47:03	158:12:00	391:19:00	232:34:00	2747:32:42	94073
MOY	124:13:33	22:08:17	0:28:16	65:13:43	16:53:55	13:11:00	32:36:35	19:22:50	228:57:43	7 839,42

2.1.2. Hors du Réseau de la Ville (dans les services excentrés) :

Opérateur actuel : ORANGE.

La Ville de Maromme dispose d'abonnements téléphoniques de type analogique (RTC) chez Orange dans ses services excentrés et non reliés au Réseau de la Ville par la fibre optique.

Liste des lignes :

NUMERO	TYPE DE CONTRAT
1 02 32 82 04 xx	Contrat Professionnel
2 02 32 82 07 xx	Contrat Professionnel
3 02 32 82 07 xx	Contrat Professionnel+ Transfert d'appel (tarif 1)
4 02 35 33 03 xx	Contrat Professionnel+ Transfert d'appel (tarif 1)
5 02 35 74 00 xx	Contrat Professionnel
6 02 35 74 10 xx	Contrat Professionnel Présence + Liste rouge
7 02 35 74 11 xx	Contrat Professionnel Présence + Facture détaillée
8 02 35 74 12 xx	Contrat Professionnel+ Transfert d'appel (tarif 1)
9 02 35 74 21 xx	Contrat Professionnel
10 02 35 74 32 xx	Contrat Professionnel
11 02 35 74 32 xx	Contrat Professionnel
12 02 35 74 32 xx	Contrat Professionnel + Facture détaillée
13 02 35 74 37 xx	Contrat Professionnel + Facture détaillée + Mess Vocale 3103
14 02 35 74 85 xx	Contrat Professionnel Présence + Liste rouge
15 02 35 74 86 xx	Contrat Professionnel+ Transfert d'appel (tarif 1)
16 02 35 74 88 xx	Contrat Professionnel Présence + Liste rouge
17 02 35 75 03 xx	Contrat Professionnel + Abo ADSL de Maligne
18 02 35 75 07 xx	Contrat Professionnel + Liste rouge
19 02 35 75 14 xx	Contrat Professionnel + Sélection permanente d'appels locaux
20 02 35 75 16 xx	Contrat Professionnel
21 02 35 75 17 xx	Contrat Professionnel + Sélection permanente d'appels locaux
22 02 35 75 34 xx	Contrat Professionnel + Mess Vocale 3103
23 02 35 75 57 xx	Contrat Professionnel Présence + Liste rouge
24 02 35 75 72 xx	Contrat Professionnel + Facture détaillée
25 02 35 75 92 xx	Contrat Professionnel + Sélection permanente d'appels locaux
26 02 35 76 18 xx	Contrat Professionnel + Facture détaillée 10 chiffres + Mess Vocale 3103
27 02 35 76 19 xx	Contrat Professionnel + Mess Vocale 3103
28 02 35 76 63 xx	Contrat Professionnel
29 02 35 76 67 xx	Contrat Professionnel + Liste rouge
30 02 35 76 77 xx	Contrat Professionnel + Liste rouge
31 02 35 76 77 xx	Contrat Professionnel + Liste rouge
32 02 35 76 77 xx	Contrat Professionnel + Liste rouge
33 02 35 76 77 xx	Contrat Professionnel + Liste rouge
34 02 35 76 77 xx	Contrat Professionnel + Liste rouge
35 02 35 81 04 xx	Contrat Professionnel
36 02 35 81 95 xx	Contrat Professionnel Présence + Liste rouge
37 02 35 87 21 xx	Contrat Professionnel Présence + Liste rouge

Utilisation des lignes :

37 lignes téléphoniques en tout
 dont 4 avec abonnement ADSL
 dont 13 qui sont utilisées pour les alarmes intrusion et incendie

Options :

13 lignes sur liste rouge
 4 lignes avec messagerie vocale
 4 lignes avec le transfert d'appels

Consommations : (exprimées en heures)

mois	local	national	inter+dom	spéciaux	bouy	orange	sfr	durée	nb appels
sept-10	10:16:53	1:13:07	0:00:00	21:21:30	0:58:26	0:23:16	0:50:15	35:03:27	4910
juil-10	2:09:09	0:24:48	0:00:00	20:50:13	0:10:00	0:09:12	0:00:00	23:43:22	4844
mai-10	4:44:32	0:42:19	0:00:00	16:40:45	0:21:53	0:04:17	0:12:17	22:46:03	4302
mars-10	6:48:28	0:36:27	0:00:00	15:23:31	0:36:29	0:01:08	0:37:40	24:03:43	3622
janv-10	6:14:56	0:32:07	0:00:00	17:38:38	0:08:56	0:24:09	0:34:31	25:33:17	4573
nov-09	4:28:34	0:27:37	0:00:00	21:21:42	0:11:37	0:02:48	0:47:12	27:19:30	4932
sept-09	1:39:11	0:28:15	0:00:00	18:43:22	0:11:59	0:00:57	0:06:31	21:10:15	4246
TOTAL	36:21:43	4:24:40	0:00:00	131:59:41	2:39:20	1:05:47	3:08:26	179:39:37	31429
MOY	5:11:40	0:37:49	0:00:00	18:51:23	0:22:46	0:09:24	0:26:55	25:39:57	4 489,86

2.2. Téléphonie Mobile :

Opérateur actuel : SFR.

La Ville de Maromme dispose de 54 lignes de téléphonie mobile, fonctionnant comme un Parc Global :

-51 abonnements téléphoniques avec terminaux téléphoniques

- 2 clés 3G+ pour l'accès à Internet sur 2 PC portables

-1 ligne data M2M (pour la géolocalisation).

A noter : la Ville n'est plus engagée sur aucune de ses 54 lignes de téléphonie auprès de SFR.

Liste des lignes :

	NUMÉRO	SERVICE	TYPE	MOBILE	OPTIONS
1	06890912xx	technique	VOIX	solide	
2	06138433xx	administratif	VOIX	entrée-de-gamme	
3	06287930xx	administratif	VOIX	entrée-de-gamme	
4	06030706xx	administratif	VOIX	entrée-de-gamme	
5	06148719xx	technique	VOIX	solide	
6	06899800xx	administratif	VOIX	moyenne-gamme	
7	06890912xx	technique	VOIX	solide	
8	06890912xx	technique	VOIX	solide	
9	06033256xx	technique	VOIX	entrée-de-gamme	
10	06848327xx	technique	VOIX	solide	
11	06072529xx	technique	VOIX	solide	
12	06756505xx	technique	VOIX	solide	
13	06158534xx	DATA	DATA	non	
14	06130760xx	DATA	DATA	non	
15	06890912xx	administratif	VOIX	solide	
16	06890912xx	technique	VOIX	solide	
17	06033256xx	technique	VOIX	solide	
18	06033256xx	technique	VOIX	solide	
19	06341805xx	école/creche	VOIX	solide	
20	06194601xx	école/creche	VOIX	solide	
21	06464559xx	école/creche	VOIX	solide	
22	06214108xx	école/creche	VOIX	solide	

23	06890912xx	école/creche	VOIX	solide	
24	06890912xx	technique	VOIX	solide	
25	06890912xx	technique	VOIX	moyenne-gamme	
26	06890912xx	administratif	VOIX	entrée-de-gamme	
27	06326311xx	technique	VOIX	solide	
28	06255339xx	administratif	VOIX	entrée-de-gamme	
29	06258312xx	administratif	VOIX	smartphone	messagerie ville
30	06250122xx	administratif	VOIX	smartphone	internet illimité + messagerie ville
31	06890912xx	technique	VOIX	moyenne-gamme	
32	06296554xx	école/creche	VOIX	entrée-de-gamme	
33	06030707xx	administratif	VOIX	moyenne-gamme	
34	06090240xx	administratif	VOIX	entrée-de-gamme	
35	06890912xx	technique	VOIX	solide	
36	06148368xx	administratif	VOIX	moyenne-gamme	
37	06890912xx	technique	VOIX	solide	
38	06756505xx	technique	VOIX	solide	
39	06345504xx	administratif	VOIX	smartphone	internet illimité + messagerie ville
40	06345448xx	administratif	VOIX	solide	
41	06890913xx	administratif	VOIX	moyenne-gamme	
42	06890912xx	technique	VOIX	solide	
43	06345459xx	administratif	VOIX	solide	
44	06278623xx	administratif	VOIX	solide	
45	06180758xx	technique	VOIX	solide	
46	06890912xx	administratif	VOIX	moyenne-gamme	
47	06285667xx	DATA	DATA	non	
48	06218203xx	technique	VOIX	solide	
49	06890912xx	technique	VOIX	solide	
50	06890912xx	technique	VOIX	solide	
51	06173767xx	technique	VOIX	solide	
52	06033256xx	administratif	VOIX	moyenne-gamme	
53	06326311xx	technique	VOIX	solide	
54	06464559xx	technique	VOIX	moyenne-gamme	

Consommations téléphones mobiles : (exprimées en minutes)

DATE	Minutes
Octobre 2010	4941
Novembre 2010	5872
Décembre 2009	4559
Janvier 2010	4432
Février 2010	4527
Mars 2010	4102
Avril 2010	4834
Mai 2010	4331
Juin 2010	4878
Juillet 2010	4917
Août 2010	4618
Septembre 2010	4133
TOTAL sur 1 an	56144
moyenne mensuelle	4678,67

Consommation par utilisateur : environ **76 minutes** en moyenne.

Consommations SMS : environ **200 unités** envoyées chaque mois.

Informations complémentaires :

Profils des utilisateurs :

En étudiant les consommations et les métiers des utilisateurs, il est possible de déterminer 3 profils d'utilisateurs distincts pour la Ville de Maromme :

-Technique : 32 personnes

(appels vers les numéros fixes en interne et les mobiles en interne : 1/3 à 2/3 environ)

-Administratif : 15 personnes

(appels vers numéros fixes en interne et mobiles internes : 1/3 environ)

-Intensif : 4 personnes

(durée des appels nettement supérieure à la moyenne de la collectivité, soit 5 à 10h, au moins 2/3 des appels vers « l'extérieur »)

2.2.1. Echange de données mobiles :

Parmi les 54 téléphones mobiles de la flotte, 3 téléphones sous Windows Mobile avec option 3G+ ont accès à la messagerie de la ville (utilisation de la solution SFR Business Mail Serveur (visto) sur le Réseau Mairie, le serveur de messagerie étant actuellement sous IBM LOTUS DOMINO 8.0).

2.2.2. Accès Internet (clés 3G) :

2 clés 3G+ sont utilisées sur des PC portables pour accéder à Internet en tout lieu.

2.3. Accès Internet :

2.3.1 Accès Internet en haut-débit pour le Réseau de la Ville

Opérateur actuel : ALTITUDE TELECOM.

La Mairie de Maromme dispose d'un accès Boucle Locale Radio de 2Mo symétriques garantis. Cette connexion est utilisée par tous les sites du Réseau de la Ville.

2.3.2. Accès Internet en haut-débit pour les sites hors du Réseau de la Ville

Opérateur actuel : ORANGE.

4 sites situés hors du Réseau de la Ville disposent d'une connexion ADSL, avec des débits de 512ko à 8Mb environ.

Les 2 premières lignes ADSL n'accèdent pas au domaine de la ville.

Les 2 autres lignes ADSL travaillent sur le domaine de la ville via une connexion sécurisée.

Liste des Accès Internet :

2 lignes ADSL 512ko

2 lignes ADSL pro avec Livebox pro

LIGNE TEL.	TYPE CONNEXION
1 02 35 75 03 xx	Accès ADSL 512ko
2 02 35 74 21 xx	Orange ADSL pro 8Mo + livebox pro
3 02 35 75 17 xx	Orange ADSL pro 8Mo + livebox pro
4 02 35 33 03 xx	Accès ADSL 512ko

3. DESCRIPTION DES BESOINS

3.1. Téléphonie Fixe :

3.1.1. Téléphonie Fixe sur le Réseau de la Ville :

L'objectif est de garder le même type de fonctionnement avec le PABX Alcatel existant, le T2-30 canaux et de bénéficier des meilleures conditions tarifaires vers :

- notre flotte mobile (54 lignes au 1^{er} Janvier 2011, **une soixantaine de lignes par la suite**) et notre flotte fixe hors du Réseau de la Ville (37 lignes)
- le local
- le national
- l'Union Européenne
- l'international et les Dom-Tom
- les mobiles Orange/SFR/Bouygues/autres opérateurs.
- les numéros spéciaux

Portabilité : les numéros de téléphone doivent **IMPÉRATIVEMENT** rester les mêmes, afin d'assurer le meilleur service public possible.

Nouveaux SDA : la Ville pourra demander à l'Opérateur de lui fournir de nouveaux SDA pendant la durée du présent marché.

3.1.2. Téléphonie Fixe Hors du Réseau de la Ville :

L'objectif est de reproduire le plus fidèlement possible le type de fonctionnement actuel, à savoir retrouver des types de contrat similaires aux contrats professionnel ou professionnel présence d'Orange ainsi que les options associées à chaque ligne (liste rouge, facture détaillée, messagerie vocale, transfert d'appel).

L'autre objectif est de bénéficier des meilleures conditions tarifaires vers :

- notre flotte mobile et notre flotte fixe sur le Réseau de la Ville
- le local
- le national
- l'Union Européenne
- l'international et les Dom-Tom
- les mobiles Orange/SFR/Bouygues/autres opérateurs.
- les numéros spéciaux

Portabilité : les numéros de téléphone doivent **IMPÉRATIVEMENT** rester les mêmes, afin d'assurer le meilleur service public possible.

3.2. Téléphonie Mobile :

3.2.1. Généralités :

L'objectif est de bénéficier d'un service de téléphonie mobile avec fourniture d'appareils mobiles et utilisation des services voix, SMS, MMS, le tout permettant à la Mairie d'optimiser ses coûts d'utilisation.

L'ensemble des 54 lignes pourra ou non être regroupé au sein d'une flotte mobile dont le forfait mensuel d'utilisation est attribué globalement pour l'ensemble des lignes.

3.2.2. Fourniture des téléphones :

Les appareils sont fournis neufs, livrés avec batterie, chargeur et notice en français. Pour les appareils haut de gamme, une housse, une paire d'oreillettes et un cordon data-USB seront également fournis.

A la demande de la mairie, d'autres accessoires pourront être fournis (cordons, batteries, etc.).

La mairie a besoin, de 4 gammes distinctes d'appareils mobiles :

- 08 appareils d'entrée de gamme
- 08 appareils de milieu de gamme
- 03 appareils haut de gamme (Smartphones compatibles avec la solution de messagerie sur les mobiles)
- 32 appareils solides (appareils robustes destinés aux métiers techniques, résistant aux chocs et à l'eau)

Ces appareils seront tous changés gratuitement par l'opérateur après 18 mois d'utilisation.

3.2.3. Garantie et Maintenance :

Le titulaire doit la garantie « pièces, main d'œuvre et déplacement » tout au long de la durée du marché sur l'ensemble des appareils fournis.

3.2.4. Assistance et Formation :

Le titulaire met à disposition des utilisateurs un service d'assistance afin de répondre à leurs questions relatives à l'utilisation et au paramétrage des fonctionnalités de leurs appareils mobiles.

De même, une assistance technique et une formation seront fournies pour l'utilisation de la solution de messagerie sur les téléphones mobiles.

Une hotline répondra 24h/24h en cas de perte ou vol de carte SIM. Elle prendra également en compte la gestion des incidents si celle-ci n'est pas faite en ligne.

3.2.5. Portabilité :

Afin d'assurer le meilleur service public possible, la mairie conservera l'intégralité de ses numéros de lignes.

3.2.6. Gestion de la flotte :

Le titulaire du marché proposera des outils de gestion de la flotte en ligne, permettant ainsi au gestionnaire :

- d'accéder à l'inventaire de ses lignes, précisant les options et caractéristiques de chacune des lignes
- d'ajouter/supprimer/modifier les options de ses lignes
- de gérer ses incidents (déclaration, suivi, contacts hotline, etc.)
- de gérer ses utilisateurs (restriction de certaines lignes : SMS/MMS/types de n° interdits)
- de suivre les consommations et les factures (possibilité de télécharger le détail des consommations au format .csv ou .xls)

3.2.7. Coûts :

Afin de bénéficier de tarifs intéressants, des conditions particulières devront être mises en place pour les appels vers :

- la flotte de téléphones mobiles (51 lignes)
- la flotte de téléphones fixes sur le Réseau de la Ville (80 lignes)
- la flotte de téléphones fixes hors du Réseau de la Ville (37 lignes)

En matière de tarifs, l'opérateur permettra à la mairie de bénéficier des meilleures conditions tarifaires de pour ses appels vers :

- l'Union Européenne
 - l'international et les Dom-Tom
 - les numéros spéciaux
- (les coûts sont à préciser dans le BPU)

3.2.8. Facturation :

Les factures mensuelles seront envoyées par courrier à l'attention du Service Financier.

Le titulaire proposera une facturation pour l'ensemble de la flotte mobile et une facturation détaillée pour chaque ligne. Cette facturation détaillée proposera au minimum les informations suivantes: minutes consommées dans le forfait/hors-forfait/SMS/MMS/data/vers la flotte mobile/vers les 2 flottes fixes.

Le décompte des consommations sera fait en suivant le modèle « à la seconde, dès la première seconde ».

3.2.9. Alerte :

Le titulaire disposera de services d'alerte en cas de consommation inhabituelle ou suspecte. Il préviendra le gestionnaire de la mairie par le biais de SMS, fax ou mail lorsqu'un évènement de consommation inhabituel sera détecté.

3.2.10. Option SMS :

Le titulaire proposera toutes ses solutions relatives à l'envoi de SMS en masse dans le **Bordereau des Prix Unitaires**.

Liste des lignes :

	NUMÉRO	SERVICE	TYPE	MOBILE	OPTIONS
1	06890912xx	technique	VOIX	solide	
2	06138433xx	administratif	VOIX	entrée-de-gamme	
3	06287930xx	administratif	VOIX	entrée-de-gamme	
4	06030706xx	administratif	VOIX	entrée-de-gamme	
5	06148719xx	technique	VOIX	solide	
6	06899800xx	administratif	VOIX	moyenne-gamme	
7	06890912xx	technique	VOIX	solide	
8	06890912xx	technique	VOIX	solide	
9	06033256xx	technique	VOIX	entrée-de-gamme	
10	06848327xx	technique	VOIX	solide	
11	06072529xx	technique	VOIX	solide	
12	06756505xx	technique	VOIX	solide	
13	06158534xx	DATA	DATA	non	
14	06130760xx	DATA	DATA	non	
15	06890912xx	administratif	VOIX	solide	
16	06890912xx	technique	VOIX	solide	
17	06033256xx	technique	VOIX	solide	
18	06033256xx	technique	VOIX	solide	
19	06341805xx	école/creche	VOIX	solide	
20	06194601xx	école/creche	VOIX	solide	
21	06464559xx	école/creche	VOIX	solide	
22	06214108xx	école/creche	VOIX	solide	
23	06890912xx	école/creche	VOIX	solide	

24	06890912xx	technique	VOIX	solide	
25	06890912xx	technique	VOIX	moyenne-gamme	
26	06890912xx	administratif	VOIX	entrée-de-gamme	
27	06326311xx	technique	VOIX	solide	
28	06255339xx	administratif	VOIX	entrée-de-gamme	
29	06258312xx	administratif	VOIX	smartphone	messagerie ville
30	06250122xx	administratif	VOIX	smartphone	internet illimité + messagerie ville
31	06890912xx	technique	VOIX	moyenne-gamme	
32	06296554xx	école/creche	VOIX	entrée-de-gamme	
33	06030707xx	administratif	VOIX	moyenne-gamme	
34	06090240xx	administratif	VOIX	entrée-de-gamme	
35	06890912xx	technique	VOIX	solide	
36	06148368xx	administratif	VOIX	moyenne-gamme	
37	06890912xx	technique	VOIX	solide	
38	06756505xx	technique	VOIX	solide	
39	06345504xx	administratif	VOIX	smartphone	internet illimité + messagerie ville
40	06345448xx	administratif	VOIX	solide	
41	06890913xx	administratif	VOIX	moyenne-gamme	
42	06890912xx	technique	VOIX	solide	
43	06345459xx	administratif	VOIX	solide	
44	06278623xx	administratif	VOIX	solide	
45	06180758xx	technique	VOIX	solide	
46	06890912xx	administratif	VOIX	moyenne-gamme	
47	06285667xx	DATA	DATA	non	
48	06218203xx	technique	VOIX	solide	
49	06890912xx	technique	VOIX	solide	
50	06890912xx	technique	VOIX	solide	
51	06173767xx	technique	VOIX	solide	
52	06033256xx	administratif	VOIX	moyenne-gamme	
53	06326311xx	technique	VOIX	solide	
54	06464559xx	technique	VOIX	moyenne-gamme	

3.2.1. Solution de messagerie sur les téléphones mobiles :

3 utilisateurs (voire plus à l'avenir) de la téléphonie mobile devront pouvoir accéder à leur messagerie Lotus (Serveur Lotus Domino 8.0) sur leur appareil mobile en plus de leur agenda et de leurs contacts.

La Ville de Maromme met à disposition un serveur Windows 2003 qui permettra (éventuellement) de faire le relais entre le serveur Lotus Domino 8.0 et les téléphones mobiles fournis.

L'objectif est de trouver la solution la plus simple à mettre en place et la plus fiable possible, une solution ressemblant à SFR Business Team Visto conviendrait.

3.2.2. Accès Internet (clés 3G) :

L'objectif est de remplacer les 2 clés 3G utilisées jusqu'alors sur des PC pour la connexion à Internet quelque soit le lieu. L'opérateur devra proposer les meilleurs tarifs qui seront ajustables en fonction de la consommation mensuelle variable, permettant à la mairie de disposer chaque mois du tarif le plus avantageux.

Les utilisateurs de clés 3G seront aussi équipés de téléphones mobiles : l'opérateur peut proposer une solution téléphone mobile + modem, permettant ainsi de remplacer la clé 3G.

3.3. Accès Internet :

3.3.1. Accès Internet en haut-débit pour le Réseau de la Ville

L'objectif est de remplacer l'accès BLR 2Mo symétriques.

Une connexion à Internet de type SDSL (ou équivalent) avec un débit supérieur (au minimum 4Mo) est nécessaire.

Cette connexion à haut-débit pourra être redondée afin de garantir une disponibilité proche de 100% (2 liens à 2 ou 2 liens à 4 Mo par exemple).

La disponibilité annuelle du service doit être proche de 100% avec un Temps de Rétablissement du Service inférieur à 4 heures.

Le titulaire du marché doit assurer un suivi 24h/24 et 7j/7 par son support technique expert.

3.3.2. Accès Internet en haut-débit pour les sites hors du Réseau de la Ville

Pour les 4 sites à équiper, le besoin est le suivant : une connexion ADSL voire ADSL 2 avec le débit maximal autorisé par les lignes existantes, avec une box pro.

LIGNE TEL.	TYPE CONNEXION
1 02 35 75 03 xx	Accès ADSL 512ko
2 02 35 74 21 xx	ADSL pro 8Mo maxi + livebox pro
3 02 35 75 17 xx	ADSL pro 8Mo maxi + livebox pro
4 02 35 33 03 xx	Accès ADSL 512ko

Visa de l'Opérateur Economique,

ANNEXE 1

Afin de permettre à la Ville de Maromme d'évaluer plus aisément les propositions commerciales des soumissionnaires, ceux-ci doivent remplir cette annexe. Une annexe qui sera proche de la première facture qui pourrait être adressée après la mise en place du présent marché. Les opérateurs choisiront les solutions et les tarifs associés.

1. Téléphonie fixe sur le Réseau de la Ville

Etablir la 1^{ère} Facture possible de la Ville de Maromme, **incluant et détaillant tous les coûts** :

- A. de la Mise en place (installation/mise en service)
- B. des Abonnements (T2/30 canaux, SDA)
- C. des Communications

Voici les communications à facturer, proches des moyennes observées sur la période de référence (de Septembre 2009 à Août 2010) :

Appels vers local **124 heures** (2200 appels de 12 secondes, 4000 appels de 30 secondes, 2000 appels de 1 minute et 1000 appels de 3 minutes)

Appels vers national **22 heures** (720 appels de 10 secondes, 500 appels de 1 minute, 1000 appels de 30 secondes, 100 appels de 2 minutes)

Appels vers l'Union Européenne **30 minutes** (10 appels de 30 secondes, 5 appels de 1 minute, 5 appels de 2 minutes, 1 appel de 10 minutes)

Appels vers les mobiles **65 heures**, décomposées comme suit :

- 32 heures** vers Orange
- 14 heures** vers Bouygues
- 19 heures** vers SFR

Y ajouter **10 heures** vers notre flotte de téléphones mobiles

Y ajouter **5 heures** vers notre flotte de téléphones fixes hors du Réseau de la Ville

Préciser les conditions spéciales mises en place pour les appels vers la flotte de mobiles et la flotte de fixe hors du Réseau de la Ville.

2. Téléphonie fixe hors du Réseau de la Ville

Etablir la 1^{ère} Facture possible de la mairie, **incluant et détaillant tous les coûts** :

- A. de la Mise en place (installation/mise en service)
- B. des Abonnements (37 lignes)
- C. des Communications.

Voici les communications à facturer, proches des moyennes observées sur la période de référence (de Septembre 2009 à Août 2010) :

Appels vers local **5 heures** (100 appels de 30 secondes, 100 appels de 1 minute, 50 appels de 2 minutes, 10 appels de 5 minutes)

Appels vers national **1 heure** (20 appels de 30 secondes, 10 appels de 3 minutes, 4 appels de 5 minutes)

Appels vers mobiles **3 heures**, décomposées comme suit :

- dont 1 heure vers Orange
- dont 1 heure vers Bouygues
- dont 1 heure vers SFR

Y ajouter **10 heures** vers notre flotte de téléphones mobiles

Y ajouter **10 heures** vers notre flotte de téléphones fixes hors du Réseau de la Ville

Préciser les conditions spéciales mises en place pour les appels vers la flotte de mobiles et la flotte de fixe du Réseau de la Ville.

3. Téléphonie Mobile

Etablir la 1^{ère} Facture possible de la mairie, **incluant et détaillant tous les coûts** :

- A. de la Mise en place (coût de la fourniture des téléphones, installation de la solution de messagerie sur les téléphones mobiles)
- B. des Abonnements (54 lignes)
- C. des Communications.

Type de lignes	Consommation
51 lignes avec téléphones mobiles	3500 minutes vers l'extérieur
	1500 minutes vers les mobiles Ville de Maromme
	1500 minutes vers les fixes du Réseau Ville de Maromme
	1500 minutes vers les fixes Hors du réseau Ville de Maromme
2 clés 3G	300Mo + 150Mo
1 Ligne data M2M	100Mo
3 abonnements messagerie sur téléphones mobiles	200Mo+300Mo+500Mo consommés

Préciser les conditions spéciales mises en place pour les appels vers la flotte de mobiles, vers les fixes du Réseau Ville de Maromme et vers les fixes hors du Réseau Ville de Maromme.

4. Accès Internet pour le Réseau de la Ville

Etablir la 1^{ère} Facture possible de la mairie, **incluant et détaillant tous les coûts** :

- A. de la Mise en place (installation/mise en service)
- B. de(s) Abonnement(s) mensuel(s).

Première facture établie sur la base d'un abonnement SDSL 4Mo.

Option 1 : 1 lien 4Mo SDSL

Option 2 : 2 liens 2Mo SDSL

Option 3 : 2 liens 4Mo SDSL

Option 4 : 1 lien SDSL 4Mo + 1 lien ADSL

5. Accès Internet hors du Réseau de la Ville

Etablir la 1^{ère} Facture possible de la mairie, **incluant et détaillant tous les coûts** :

- A. de la Mise en place (avec installation sur site)
- B. de(s) Abonnement(s) mensuel(s)
- C. de location des boîtiers ADSL pro.

Première facture établie sur la base de 4 abonnements ADSL pro et/ou ADSL2 pro, en fonction de l'éligibilité des lignes.

Visa de l'Opérateur Economique,

ANNEXE 2

REFERENT COMMERCIAL UNIQUE

Personne qui sera contactée directement ou via son secrétariat par la Ville de Maromme dans le cadre des relations commerciales pendant toute la durée du marché (devis, commandes, facturation, questions diverses, etc.)

NOM

Prénom

Téléphone

Téléphone mobile

Mail

Fax

SECRETARIAT du REFERENT COMMERCIAL UNIQUE

REFERENT TECHNIQUE UNIQUE

Personne qui sera contactée directement ou via son secrétariat par la Ville de Maromme dans le cadre des échanges techniques réguliers, notamment à la mise en place du marché et pendant toute sa durée (configuration, questions diverses, etc.)

NOM

Prénom

Téléphone

Téléphone mobile

Mail

Fax

SECRETARIAT du REFERENT TECHNIQUE UNIQUE

SUPPORT TECHNIQUE / HOTLINE

Personne et/ou service qui seront contactée par la Ville de Maromme dans le cadre des incidents techniques
(pannes diverses, incidents, etc.)

NOM

Prénom

Téléphone

Téléphone mobile

Mail

Fax

Adresse Web

Visa de l'Opérateur Economique,